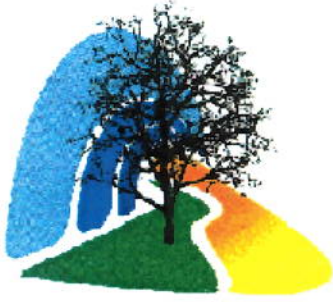




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-9 du Code général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la commune d'EMMERIN se réunira à la salle du conseil de la Mairie, 1 rue des Fusillés, le Samedi 21 mars 2026, à 10 H 00.

ORDRE DU JOUR :

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Lecture de la charte de l' élu local

Le public est admis à assister à la séance.

Fait à Emmerin, le 17 mars 2026

Le maire,
Danièle PONCHAUX

